

## Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

Madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière, procède au dépôt du certificat de publication faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

**Règlement numéro 288-2026 décrétant un emprunt maximal de 1 132 500\$ pour l'acquisition de plusieurs lots sur le territoire de la municipalité**

Dépôt du résultat du registre :

- Le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 1937;
- Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 205;
- Le nombre de signatures reçues est de 0.

Je déclare que le règlement no. 288-2026 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ ce 30 janvier 2026



---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière-trésorière à Saint-Victor, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00, le 30<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 30<sup>e</sup> jour de janvier 2026.



---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière